

Objet : Circulaire de recommandations pour les délibérations – ERRATUM à la circulaire n° 2696 du 29/04/2009

Réseau : Tous

Niveaux & Services : HE

Période : année académique 2008-2009

Aux Pouvoirs organisateurs et aux
Directeurs(trices)-Président(e)s des Hautes
Ecoles organisées ou subventionnées par la
Communauté française

Pour information :

- Aux Commissaires du Gouvernement près les Hautes Ecoles ;
- Aux vérificateurs ;
- Au Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre subventionné ;
- Au Secrétariat général de l'Enseignement Catholique ;
- A la Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants ;
- Aux Organisations Représentatives des Etudiants ;
- A Mesdames et Messieurs les Présidents des Conseils des Etudiants au sein des Hautes Ecoles.

Autorité : Ministre de l'Enseignement supérieur

Signataire : Marie-Dominique SIMONET

Gestionnaire : Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche Scientifique/Direction de la Réglementation

Personnes ressources :

Christian NOIRET/

Nadia LAHLOU 02/690.87.96/

Christine FAGARD 02/690.88.00

Nadine COLLARD 02/690.87.99

Christine DUJARDIN 02/690.

Thierry MAUDOUX 02/690.87.85

Nombre de pages : texte : 2

Duplicata : <http://www.adm.cfwb.be/>

RAPPEL DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS POUR LES DELIBERATIONS ERRATUM

A la page 14 de la circulaire de recommandations pour les délibérations, dans le point A.10. TRAVAIL DE FIN D'ETUDES, MEMOIRE ET STAGES DE LA DERNIERE ANNEE D'ETUDES, il y a lieu de supprimer le second paragraphe portant « Toutefois, si le règlement des études le prévoit, cette présentation et cette défense pourront avoir lieu dans le courant de la première session d'examens de la dernière année d'études ».

La Ministre,

Marie-Dominique SIMONET